



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU MANIEMA
KINDU/ MANIEMA
MANIEMA LIBERTES
" MALI " asbl

Panel 3 : LES ENTREPRISES MINIERES ET LA SOCIETE CIVILE

THEME :

**LA PARTICIPATION DE LA SOCIETE CIVILE
ET LES INVESTISSEMENTS
INTERNATIONAUX DANS LE SECTEUR DES
RESSOURCES NATURELLES**

Franck KABWE MABENGA

Directeur Exécutif de l'ONGDH

Maniema Libertés « MALI »

Tél. +243 99 77 04 641

+243 81 27 84 686

E-mail. Franckkabwe1@gmail.com

New York, du 30 mars au 02 avril 2015

SOMMAIRE

- I. Problématique de l'exploitation des ressources naturelles

- II. Relation entre le secteur minier formel et le secteur de l'exploitation minière artisanale

- III. Investissements internationaux
 - **Namoya mining sarl du groupe BANRO**
 - **Maniema gold**
 - **Exploitation de la faune**

- IV. Participation de la société civile

Recommandations

I. PROBLEMATIQUE DE L'EXPOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

Le réel de problème de l'exploitation des ressources naturelles est l'inattention et/ou la faiblesse constatée dans l'évaluation des réserves naturelles lors des inventaires forestiers et surtout des recherches et/ou prospections géologiques pour déterminer les valeurs des concessions et/ou titres. Cette faiblesse amène le plus souvent le Gouvernement à signer des contrats aux coûts sous-évalués de sorte que, en cas de rétraction, conduit le Gouvernement à des procès dans lesquels bien souvent le Gouvernement est perdant avec pour conséquences, des arrangements à l'amiable qui accordent beaucoup d'avantages aux compagnies étrangères qui gagnent les procès (Cas du groupe canadien BANRO qui bénéficie des exonérations fiscales de plus de 10 ans,...).

Aussi, la thésaurisation des titres miniers apparaît comme un autre aspect important du fait que bon nombre de titres miniers attribués ne sont pas actifs sur le terrain. Les détenteurs de ces titres les gèlent dans l'espoir de conclure des contrats de partenariat ou d'amodiation avec des investisseurs étrangers au détriment des communautés et de l'Etat.

De manière générale, les impacts des entreprises extractives sur le développement local sont souvent insignifiants et constituent un facteur fondamental à la base des conflits entre ces dernières et les populations locales d'une part et entre elles et les exploitants artisanaux d'autre part dans la mesure où les obligations sociétales ne sont pas prises en compte ; les communautés ne retrouvent pas leurs comptes dans l'exploitation faite par ces entreprises pendant que les conditions sociales, économiques et environnementales se détériorent de plus en plus dans leurs milieux.

II. RELATION ENTRE LE SECTEUR MINIER FORMEL ET LE SECTEUR DE L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE

L'exploitation minière en RDC est assurée par des sociétés minières publiques, mixtes et privées pour l'exploitation industrielle, et par les exploitants miniers artisanaux en ce qui concerne l'exploitation artisanale.

Le secteur minier formel qui est dominé par les compagnies minières tandis que le secteur de l'exploitation minière artisanale souvent traité d'informel est celui des exploitants artisanaux (Creuseurs - Négociants)/Communautés locales.

Selon certaines estimations, la production artisanale représenterait plus de 80 % de la production minière exportée par la RDC. Cependant, la majeure partie de cette production est exportée en contrebande via des pays limitrophes de la RDC du fait des différentes guerres de l'Est et de l'informalité de ce secteur. L'exploitation et le commerce des minerais issus du secteur artisanal échappent ainsi au contrôle de l'Etat et les recettes fiscales qui en sont tirées ne contribuent pas significativement aux finances publiques.

III. INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Dans le cadre de l'exploitation des ressources naturelles, nous constatons que les entreprises minières internationales font d'importants investissements dans les provinces de la RDC en général et celles de la partie Est post conflit en particulier.

Néanmoins, au lieu d'être une solution aux différents problèmes des populations, ces entreprises minières, en plus de leur implantation dans la violation des normes légales, ces dernières,

- Sont à la base des déplacements forcés des populations, ne respectant pas les principes de la délocalisation car se disent qu'elles n'ont pas de compte à rendre aux communautés locales, mais seulement avec l'Etat ;
- Brillent par l'opacité très remarquable tant sur le plan technique que dans le paiement des taxes nationales et provinciales ;
- N'acceptent pas de signer des cahiers des charges avec les Communautés locales mais trouvent mieux de jouer le jeu de trafic d'influence ;
- Ne respectent pas des accords signés ;
- Sont à la base d'une dégradation de l'environnement et de la déforestation à grande échelle dans la mesure où elles ne disposent pas des Plans d'atténuation des Impacts Environnementaux.

Pour illustrer ce qui est dit ci - dessus, nous prenons 2 exemples types des entreprises minières du Maniema dont :

A. NAMOYA MINING SARL DU GROUPE BANRO

La construction de cette usine a entraîné l'ouverture de la route Uvira - Baraka - Namoya en terre battue. Cette route assure un trafic florissant des biens de première nécessité par des commerçants congolais.

Namoya Mining Sarl a réalisé 15 paiements à l'INSS en 2012 avec un total de 331 078 USD selon le rapport de conciliation ITIE RDC 2014. Il y a lieu de noter aussi que les 5 rapports de ITIE RDC déjà parus, font allusion au projet Namoya Mining Sarl de Groupe BANRO car ce dernier publie ses paiements à l'Etat congolais. Selon le récent rapport ITIE RDC (31 décembre 2014), Namoya Mining Sarl a payé 1 824 655 dollars américains. De ce montant payé, l'Etat congolais reconnaît avoir reçu 1 206 223 dollars américains et une différence de 618 432 dollars américains après ajustement.

Mais au niveau local (LUHWINDJA au Sud Kivu et NAMOYA au Maniema, la société TWANGIZA et NAMOYA MINING paye à Kinshasa et les Provinces ne bénéficient rien.

Néanmoins, les **grandes faiblesses** de ce projet sont les suivantes :

- 1) Sur le plan environnemental, nous vivons une déforestation à grande échelle dans la mesure où en plus de ce que l'entreprise Namoya Mining Sarl réalise lors de son exploitation, Groupe BANRO pousse la population à couper la forêt pour la cuisson des briques utilisées pour la construction des camps sans aucun projet de reboisement ;

- 2) Non-respect de l'accord à l'amiable signé en date du 18 avril 2002 entre Groupe BANRO d'une part et le Gouvernement congolais. En effet, BANRO ne parvient plus à respecter l'article 5 de l'Accord ayant trait avec la liquidation de l'ex Société SOMINKI avec ses 4 720 Agents et Cadres. N'étant pas pris en charge par BANRO, ces Agents et Cadres sont entrain de croupir dans la misère. Actuellement, l'on enregistre plusieurs cas des décès suite aux conditions de vie difficiles leur exposant ainsi aux plusieurs maladies. Le syndicat des travailleurs de SAKIMA fait allusion à un nombre de 500 Agents et Cadres décédés depuis la signature dudit Accord hormis les effectifs de leurs épouses et enfants ;
- 3) Dans sa politique de trafic d'influence, la compagnie BANRO CORPORATION n'a pas respecté la loi et les principes de la délocalisation des Creuseurs artisanaux et des Communautés locales retrouvés dans les sites. BANRO s'est évertué en utilisant la force, notamment les éléments de la Police Nationale congolaise pour l'évacuation forcée des Communautés locales habitant le site et à l'interdiction des exploitants artisanaux d'accéder aux lieux du site pour leurs activités.

La Zone d'Exploitation Artisanale « ZEA » est officiellement instituée à MATETE à 25 Km de Namoya, Collectivité de BB Salamabila, territoire de Kabambare sur la demande du Groupe BANRO en vue de pouvoir encadrer les creuseurs artisanaux délocalisés des différents sites d'exploitation industrielle. Cette idée n'est pas pratique sur le terrain. Voilà pourquoi, il y a toujours des vives tensions entre les creuseurs et Groupe BANRO.

- 4) La Société est passée dans la phase d'exploitation sans que sa méthode de prestation ne soit connue. Ceci parce que les services publics de l'Etat n'ont pas été associés au suivi de ses activités. D'où, l'opacité très remarquable tant sur le plan technique que dans le paiement des taxes nationales et provinciales.
- 5) BANRO est incapable de signer un cahier des charges avec les Communautés locales mais trouve mieux de jouer le jeu de trafic d'influence et proposer quelques projets à réaliser par la Fondation BANRO. Comme pour distraire, en janvier 2013, BANRO va signer un protocole d'accord pour la réalisation de ses projets.

Protocole d'Accord

Après des atroces tiraillements et combats sanglants qui ont causé mort d'hommes entre la société NAMOYA MINING S.A de la compagnie BANRO CORPORATION et les exploitants artisanaux (creuseurs - Négociants)/Communautés locales délocalisées, il s'en est suivi des discussions importantes en vue d'aboutir en une mise en commun des points de vue et d'un accord social quant aux domaines qui feront l'objet d'un programme de développement socio - économique au bénéfice de la Communauté

locale et ce, en conséquence de l'exploitation minière que va opérer NAMOYA MINING.

A la lecture du Protocole d'Accord soumis par la Communauté des BB Salamabila à Namoya Mining S.A.R.L, il en résulte que celle - ci, en tant qu'autochtone et rattachée à ses terres traditionnelles, exige une marge compensatoire auprès de l'exploitant, en contre - partie de l'extraction des ressources qui constituaient jadis ses moyens de subsistance, et notamment, de l'affectation de son environnement de vie qui résultera des opérations minières.

Il est entendu que les questions d'intérêt mutuel soient abordées en collaboration et toute honnêteté réciproque en vue de faciliter la prospérité de mine de Namoya et de la Communauté des BB Salamabila en particulier et de la Province du Maniema en général, et que cet acte d'engagement réciproque pourrait servir de cadre approprié et de principes directeurs qui conduiraient les relations des parties.

B. MANIEMA GOLD

MANIEMA GOLD est une entreprise Sud-Africaine d'exploitation d'or qui vient de réaliser plus de trois ans d'activités dans la Localité de MINGANA, Collectivité secteur de MULU, Territoire de Kasongo.

Cette entreprise œuvre sous la protection de certaines autorités de Kinshasa dont on ignore jusqu'à ce jour leurs identités. Les tentatives amorcées par les élus du peuple issus de ce territoire pour amener l'entreprise à négocier un cahier de charge avec la communauté locale ont été étouffées par des grands responsables de Kinshasa. En plus du refus de la signature du cahier de charges, MANIEMA GOLD utilise pour ses différentes activités une main d'œuvre importée.

Pour l'évacuation de ses produits en Tanzanie, l'entreprise utilise les avions petits porteurs sur le petit aérodrome local laissé par les colonisateurs Belges. Toutes ces activités sont réalisées sans l'autorisation de l'autorité locale et moins encore, des différents services techniques attitrés. Pire encore, les avions petits porteurs survolent l'espace congolais pour l'étranger sans remplir les formalités d'usage requise. C'est de la mafia !!!

C. EXPLOITATION DE LA FAUNE

Dans le cadre de la menace et pillage des espèces fauniques, nous avons deux groupes qui pratiquent le braconnage : tendeurs des pièges et professionnels avec des armes de guerre (populations) ainsi que les groupes des bandes armées.

Ces deux groupes font le Trafic des spécimens vivants (perroquets, singes,...) qu'ils capturent et aussi, tuent les animaux en général sans pour autant tenir compte de leur état, pour la vente des buffets de la viande boucanée et de leurs produits secondaires tels que la peau, les défenses (Ivoires),...

Pour le cas des groupes armés, ce sont :

- Les deux groupes amis des autochtones composés des MAI MAI et SMBA du Territoire de BAFWASENDE (à ANGUMU et SILISA) en Province Orientale ;
- Le groupe MAI MAI qui loge les hauts plateaux dans le Territoire de FIZI en Province du Sud Kivu ;
- Les deux groupes ennemis composés des MAI MAI (autochtones) et les FDLR (étrangers/rwandais) des Territoires de LUBERO et WALIKALE dans le Nord Kivu ;
- les SIMBA retrouvés à MBUYU, KITONA, BANDALE, CINQUANTENAIRE,... dans le Territoire de LUBUTU au Maniema.

N.B.

Notons que dans sa démarche pour les groupes des bandes armées, le Gouvernement de la RDC procède par une démobilisation et réinsertion pacifique pour ceux qui se rendent pacifiquement et par une démobilisation forcée pour les têtues (Cas des FDLR).

Crainte :

Aussi, si les exploitants artisanaux ne sont pas bien encadrés, ils risqueraient soit de s'adjoindre aux bandes armées, soit de se lancer sur la biodiversité végétale (abattre la forêt pour la cuisson des briques et la vente des braises) ou sur la biodiversité animale (se transformant ainsi en braconniers).

IV. PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La participation de la Société Civile est évoquée ici, parce que la Société Civile peut aider à défendre les droits des mineurs artisanaux, négocier les transitions et aider à trouver des solutions alternatives. Mais, la société civile peut jouer ce rôle de grande importance que lorsque les entreprises minières sympathisent et intègrent des solutions proposées par elle.

Aussi, la Société civile est partie prenante et proactive lors des différents processus développés en RD Congo dans le souci d'améliorer la Gouvernance et la Transparence dans le secteur des ressources naturelles tels que :

- Le processus de Kimberley ;
- Le processus de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives « ITIE » ;
- Le devoir de diligence OCDE ;
- La certification CIRGL ;
- Le processus de traçabilité et étiquetage des minerais 3T ;
- Le processus FLEGT ;
- Le processus climat REDD+ ;
- Etc.

V. RECOMMANDATION

A L'ONU :

Que l'ONU impose des sanctions contre les sociétés extractives sans Plans d'atténuation des Impacts Environnementaux dans la mesure où ces sociétés ont une empreinte négative sur l'environnement et ne tiennent pas compte du processus de réduction des émissions liées à la dégradation et la déforestation des forêts à la base des changements climatiques.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION